



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Octobre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022/49

Objet : SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATION DU VAL D'OISE (SMDEGTVO) - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT ET ADHESIONS FACULTATIVES.

Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO – Maire

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical en date du 21 avril 2022 de modifier les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (qui devient le SDEVO), et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Infrastructures de charge » et/ou « Contribution à la transition énergétique ».

Monsieur Le Maire fait état à l'Assemblée de la correspondance et des statuts modifiés du syndicat qui lui sont parvenus (ici annexés).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APROUVE** les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

- Article 1 : modification du nom, SDEVO
- Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
- Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
- Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
- Article 14 : remplacement des précédents statuts.

Conformément à l'article 3.4 des statuts,

- **DECIDE** d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

Conformément à l'article 3.5 des statuts,

- **DECIDE** d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge »

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le 12/10/2022
Publié le 12/10/2022
Exécutoire le 12/10/2022

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services

Le Maire,



Silvio BIELLO